Producteurs et productrices acéricoles du Québec
Fédération des producteurs forestiers du Québec

Forêts
DE CHEZ NOUS

VOL. 35, Nº 4 | **NOVEMBRE 2023**
SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

ÉQUIPEMENT
LES RAQUETTES IDÉALES POUR L'ENTAILLAGE : CONSEILS DE PROS

UNE SCIE À CHAÎNE BIEN PRÉPARÉE POUR AFFRONTER LE FROID

LAPIERRE
innovateur *de nature*

BÊTES DE TRAVAIL

DES CONCENTRATEURS QUI EN DONNENT AUTANT QUE VOUS

POUR UN TEMPS LIMITÉ
À PARTIR DE :

6499 $

PAIEMENT FINAL
EN MAI 2024*

Photo à titre indicatif.

SÉRIE 1000

Conçue pour la production traditionnelle et les exploitations de petites tailles, notre gamme de concentrateurs de série 1000 avec 1 ou 2 caissons propose des plaisirs assurés aux acériculteurs. Si le concentrateur réduit le temps de bouillage et la quantité de bois utilisé pour produire le sirop d'érable la série 1000 séduit par sa remarquable facilité d'opération.

POUR UN TEMPS LIMITÉ
À PARTIR DE :

14 499 $

PAIEMENT FINAL
EN MAI 2024*

Photo à titre indicatif.

SÉRIE 2000

Le Série 2000 est le concentrateur de choix pour les producteurs exploitant une érablière de plus de 1000 entailles. Fait d'un châssis en acier inoxydable, il peut être monté avec une pompe à haute pression de 3 HP-5 GPM ou 5 HP-10 GPM. Il est aussi pré-câblé pour le branchement de deux membranes. Disponible avec une configuration jusqu'à 4 membranes.

fcc

NOTRE ÉQUIPE PEUT VOUS INFORMER ET VOUS ASSISTER DANS VOS DEMANDES DE FINANCEMENT POUR PROFITER D'ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANT DÈS MAINTENANT !

*Le prix ne s'applique pas aux concentrateurs non standards ou en commande spéciale. Un acompte de 25% est requis afin de bénéficier de la réduction.
Paiement final exigé au 1er mai 2024 sous réserve de l'approbation de crédit. L'offre prend fin le 31 décembre 2023. Consultez votre représentant Lapierre pour plus de détails.

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE
99, rue de l'Escale, Saint-Ludger, Beauce, QC G0M 1W0
elapierre.com | 819 548-5454

LAPIERRE
innovateur *de nature*

221422

VOL. 35, Nº 4 |
NOVEMBRE 2023
SUPPLÉMENT DE
LA TERRE DE CHEZ NOUS

ÉDITEUR
La Terre de chez nous
L'Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-8483
magazines@laterre.ca
www.laterre.ca

DIRECTEUR
Charles Couture

COMITÉ DIRECTEUR
Gaétan Boudreault (FPFQ)
Luc Goulet (PPAQ)
Vincent Miville (FPFQ)
Joël Vaudeville (PPAQ)

RÉDACTRICE EN CHEF
Ariane Desrochers

CHEF DE PUPITRE
Julie Desbiens

JOURNALISTES
Maurice Gagnon
Bernard Lepage

CORRECTION-RÉVISION
Anne Felteau

COLLABORATEURS
Kristel Alain
Jack Bauer
Camille Bonhomme
Maxime Cadotte
Caroline Cyr
David Sicotte

CONCEPTION GRAPHIQUE
La Terre de chez nous
Judith Boivin-Robert

DIRECTRICE DE PRODUCTION
Brigit Bujnowski

INFOGRAPHIE
Geneviève Gay, Dana Labonté,
Nancy Litjens, Stéphanie Tétreault

PUBLICITÉ
pub@laterre.ca

REPRÉSENTANTS
Sylvain Joubert, poste 7272
Marc Mancini, poste 7262
Sans frais : 1 877 237-9826

TIRAGE ET ABONNEMENTS
1 877 679-7809

IMPRESSION
Imprimerie FL Web

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE
Gracieuseté de Sabrina Vallée-Perron

PROCHAINE PARUTION
31 janvier 2024

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE
3 janvier 2024

MATÉRIEL PUBLICITAIRE
10 janvier 2024

Ce magazine est publié quatre fois par année. Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

NOVEMBRE 2023

Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Fédération des producteurs forestiers du Québec

Forêts DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE

ÉDITORIAUX
4 AIRES PROTÉGÉES : L'ACÉRICULTURE DOIT FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION
6 APPEL À LA PRUDENCE AVANT DE JOUER À LA BOURSE DU CARBONE

ACTUALITÉS
8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE / FORMATIONS GRATUITES POUR DÉTENTEURS DE CONTINGENT / DES CENTAINES DE DEMANDES REÇUES
9 PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE POUR PROTÉGER LES ACTIVITÉS SYLVICOLES / ADAPTER LE RÉGIME D'EXPROPRIATION AUX BESOINS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS / CONGRÈS 2024 DE LA FPFQ

ÉQUIPEMENT
10 LA COUREUSE DES BOIS

PRODUCTION
18 LE CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE SE MODERNISE
20 LA SOPFIM, UNE ALLIÉE DANS LA PROTECTION DE NOS FORÊTS PRIVÉES

Gracieuseté de Martin Hébert

ENTRETIEN DES SCIES À CHAÎNE POUR L'HIVER

AVANT QUE LE FROID NE S'INSTALLE, DES MESURES DE PRÉVENTION PEUVENT ÊTRE MISES DE L'AVANT AFIN DE PRÉPARER SA PREMIÈRE SORTIE EN FORÊT AVEC SA SCIE À CHAÎNE. LE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ MARTIN HÉBERT, AUSSI CRÉATEUR DE LA PAGE FACEBOOK PASSION SCIE À CHAÎNE, SE PRONONCE SUR LE SUJET.

À lire en page 15

ÉDITORIAL

AIRES PROTÉGÉES : L'ACÉRICULTURE DOIT FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION

Récemment, le gouvernement du Québec a fait connaître son intention d'en faire plus pour protéger la biodiversité : transformer 30 % du territoire québécois en aires protégées d'ici 2030, pour se conformer aux exigences de la Convention sur la diversité de l'ONU. Il s'agit d'une cible ambitieuse qui se retrouvera sous peu dans le nouveau Plan nature 2030 du gouvernement.

Pour l'atteindre, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charrette, a indiqué viser des superficies au sud du Québec où se trouve la totalité des érablières. En l'absence d'un cadre réglementaire favorable à la production acéricole, il est à craindre qu'on oppose la protection de la biodiversité au développement de l'acériculture. Les aires protégées ne permettent pas, dans leur forme actuelle, des activités comme l'acériculture. Déjà, la mise en réserve de 3 000 km^2 annoncés en août dernier par le ministère met en péril l'agrandissement de 27 entreprises acéricoles situées dans les secteurs de la Seigneurie Joly, de Rivière-Cascapédia et du Lac-de-l'Est. On ne peut pas mettre ainsi une cloche de verre sur le potentiel acéricole, qu'il soit en forêt privée ou en forêt publique.

LUC GOULET
PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Depuis plusieurs années, la démonstration a été faite que la production de sirop d'érable contribue autant à la vitalité économique de nos villes et villages qu'à la protection de notre environnement. C'est d'ailleurs pourquoi les PPAQ sont très fiers du rôle des érablières dans la captation du carbone. En effet, la séquestration de CO_2 des érables en production est 11 fois plus importante que les émissions de gaz à effet de serre de la production québécoise de sirop d'érable. En plus d'être un poumon vert pour le Québec, les érablières rendent d'importants services écologiques évalués à 1,6 milliard de dollars par année. Elles protègent les milieux naturels et les écosystèmes qu'ils abritent. Les érablières constituent des refuges pour 17 espèces fauniques et 40 espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles.

Le gouvernement doit immédiatement rassurer les producteurs et productrices acéricoles et confirmer qu'il fera le choix de la collaboration plutôt qu'opposer la conservation du territoire avec celui de la croissance de notre filière. C'est ce que les PPAQ proposent : élargir les aires de protection de la biodiversité et continuer à faire du sirop d'érable dans nos régions. Pour ce faire, le gouvernement doit s'entendre avec les producteurs et productrices acéricoles afin d'établir un environnement réglementaire qui permettra la production acéricole dans les aires protégées et qui n'entravera pas indûment une entreprise acéricole avec des exigences et des critères déraisonnables. Les acériculteurs et les acéricultrices sont les gardiens de nos forêts. Ils prennent soin de leurs érables, de la faune et de la flore. Comment faire autrement alors que la santé de leur érablière garantit le rendement de leur production de sirop d'érable? L'acériculture doit faire partie de la solution. La balle est dans le camp du gouvernement du Québec afin qu'il s'assoie avec les PPAQ pour qu'ensemble, nous protégions notre patrimoine forestier.

DOMINION & GRIMM

MAINTENANT DISPONIBLE

TUBULURE

ROULEAUX OU BOBINES 3/4" | 1" | 1-1/4" | 1-1/2" | 2"

MAITRE-LIGNE DE QUALITÉ ALIMENTAIRE • PAROIS LES PLUS LISSES DE L'INDUSTRIE • DISPONIBLE EN PRÉ-BROCHÉ • DISPOSIBLE EN ÉLÉCTROFUSION

NOUVELLE OPTION!

TORNADE MAINTENANT ALIMENTÉ PAR DES COPEAUX DE BOIS

WWW. DOMINIONGRIMM.CA | 1.866.351.2811 | info@dominiongrimm.ca

221023

ÉDITORIAL

APPEL À LA PRUDENCE AVANT DE JOUER À LA BOURSE DU CARBONE

La planète se réchauffe, les forêts brûlent, des espèces envahissantes migrent au nord et la calotte glaciaire fond. On comprend pourquoi les citoyens de la Terre attendent avec impatience des solutions concrètes pour lutter contre les changements climatiques et l'effritement de la biodiversité.

À mesure que l'urgence climatique s'accélère, l'attention se dirige naturellement vers les propriétaires forestiers. En effet, leurs arbres constituent de puissantes pompes naturelles à carbone. Et les producteurs constituent d'habiles pompistes pouvant accroître la séquestration de carbone à l'aide de diverses stratégies de protection et d'aménagement forestier.

En ce sens, l'adoption de protocoles permettant aux propriétaires de boisés de vendre des crédits de carbone séquestré par leurs forêts est une idée loin d'être vilaine. Néanmoins, avant de jouer à la bourse du carbone, les producteurs forestiers auraient intérêt à user de prudence, car les angles morts sont nombreux.

Réunir les ressources techniques et financières pour mettre en place des projets constituera toujours un défi. La complexité réglementaire, les procédures et autres exigences administratives sont des obstacles pour les petits propriétaires forestiers n'ayant pas toujours accès à l'expertise professionnelle requise. Le prix des crédits sera-t-il suffisant pour justifier tout ce travail et susciter notre engagement dans l'adoption de ces bonnes pratiques pour le climat?

Si tout va pour le mieux, la valeur des crédits devrait être appelée à croître; les producteurs devraient donc y réfléchir à deux fois avant de les céder à autrui. Le sentiment d'urgence et l'appât du gain sont de puissants aimants pour divers intervenants, anciens et nouveaux, intéressés par les crédits de carbone.

À moins bien entendu que ce marché ne s'envole en fumée, comme ce fut le cas pour plusieurs projets de plantation implantés en Californie, ou bien en raison d'un changement de gouvernement aux idéologies diamétralement opposées.

Les producteurs de bois devront aussi se questionner sur la gestion de leurs boisés. Souhaiteront-ils vendre du carbone ou bien du bois? Les deux options ne sont pas toujours compatibles sur la même parcelle. À moins bien sûr qu'ils souhaitent cultiver ces crédits pour leurs propres besoins, comme le rappelle l'UPA aux agriculteurs.

Vous voyez que j'ai moi-même plusieurs questions sans réponse qui suscitent chez moi de vives inquiétudes. C'est pourquoi, tout comme en bourse, la meilleure façon de bien investir consiste à se renseigner, à s'éduquer et à conserver un esprit critique. Il vaut probablement mieux investir intelligemment que précipitamment.

Vous pouvez être assurés que la Fédération des producteurs forestiers du Québec poursuivra sa mission de vous informer des développements, opportunités et pièges qui pourraient se dresser alors que ce marché prend de l'ampleur. De plus, nous poursuivrons les discussions avec nos partenaires et intervenants afin de nous assurer de donner l'heure juste aux producteurs.

GAÉTAN BOUDREAULT
PRODUCTEUR FORESTIER ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOUVEAUTÉ

www.forsmw.com

FARMA® T6

– Un petit dans la cour des grands

FARMA T6 est une remorque forestière moderne et compacte. Nos clients souhaitaient une grue plus longue sur la remorque T6, notre plus petit modèle de remorque forestière. La nouvelle conception renforcée de l'estrade renforcée permet à la remorque de prendre en charge une grue de 5 mètres et une force de levage de 560 kg en extension maximale.

Avec cette nouvelle configuration, la remorque T6 est désormais une alliée solide et flexible sur le terrain.

FARMA T6 peut être équipée de grues C 3.8 à C 5.0. Les remorques FARMA T7 et T8 ont également été repensées et sont désormais compatibles avec des grues jusqu'à C 6.3.

FARMA®

AGENT: Équipements Picken inc · Waterloo, Québec www.picken.ca

221338

FORMATIONS GRATUITES POUR **DÉTENTEURS DE CONTINGENT**

Le Centre ACER a développé un large éventail de formations d'une journée afin de répondre aux besoins du milieu acéricole. Cette année, ce sont donc neuf formations qui sont données, d'octobre 2023 à février 2024, par les professionnels de ce centre de recherche, et ce, en présentiel et en format webinaire. De ces formations, trois sont offertes gratuitement par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), qui croient que les apprentissages en continu se révèlent un gage de succès et de qualité pour toutes les entreprises acéricoles.

- L'utilisation et la calibration des instruments de mesure utilisés en acériculture (sans frais pour une personne par entreprise);
- Salubrité et assainissement pour améliorer le rendement et la qualité du sirop d'érable (sans frais pour une personne par entreprise);
- Sirop d'érable de qualité (sans frais pour une personne par entreprise);
- Atelier de calibration du sirop d'érable à l'aide du convertisseur;
- L'univers des caractéristiques de saveur du sirop d'érable en grands contenants – niveau de base et niveau avancé;
- La production du sirop d'érable biologique : démarche de certification et méthode de production;
- Initiation à la dégustation du sirop d'érable à l'aide de la Roue des flaveurs;
- Tout savoir sur la filtration du sirop d'érable.

Pour s'inscrire ou obtenir les détails de chaque formation, rendez-vous sur *centreacer.qc.ca/transfert/formation*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE

Le Centre des congrès de Lévis sera l'hôte de l'assemblée générale semi-annuelle des PPAQ le 22 novembre prochain. Tous les détenteurs et détentrices de contingent acéricole sont invités à y participer en grand nombre pour débattre de diverses résolutions et préoccupations qui les concernent directement. Ce rendez-vous de mi-année permet aux dirigeants et aux élus de faire le point avec les acériculteurs et acéricultrices afin d'entreprendre la prochaine saison sur de bonnes bases.

Date : Mercredi 22 novembre 2023
Lieu : Centre des congrès de Lévis
Heure : Dès 8 h 30

Pour plus de détails, *visitez ppaq.ca*.

DES MILLIERS DE **DEMANDES REÇUES**

En mai 2023, 7 millions de nouvelles entailles ont été offertes par les PPAQ pour être en production dès la saison 2024. Tous ceux et celles qui désiraient agrandir leur érablière existante ou encore acquérir du contingent acéricole pouvaient déposer une demande. Ils avaient jusqu'au 15 septembre 2023 si leur projet était en terres privées et jusqu'au 15 octobre s'il était en terres publiques. Des centaines de dossiers ont été reçus et sont analysés présentement par les employés des PPAQ. Comme le prévoit le règlement, les offres de contingent et le tirage auront lieu, au plus tard, le 31 janvier 2024. Pour plus de détails, visitez *ppaq.ca/contingent2023*.

PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE POUR PROTÉGER LES ACTIVITÉS SYLVICOLES

Vincent Miville

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a participé au premier volet de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles en déposant un mémoire. La forêt privée, appartenant à 134 000 propriétaires de boisés, est sise au cœur du territoire agricole. Au même titre que les champs et pâturages, la forêt privée doit aussi être cultivée, protégée et mise en valeur si l'on souhaite déployer tous ses attributs économiques ou environnementaux. Pour plusieurs raisons, la FPFQ est convaincue que le territoire agricole (et forestier) doit être protégé par l'entremise d'une réglementation stricte et réfléchie permettant la poursuite de sa mise en valeur. Une révision du cadre législatif et réglementaire visant l'aménagement et la mise en valeur du territoire agricole ne devrait en aucun temps mener à une diminution de la zone agricole ni à un affaiblissement des mesures de protection des peuplements forestiers pour un usage autre que l'agriculture ou la sylviculture.

ADAPTER LE RÉGIME D'EXPROPRIATION AUX **BESOINS DES PROPRIÉTAIRES** FORESTIERS

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 22, Loi concernant l'expropriation, la FPFQ a déposé un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement. La forêt privée qui enlace les villes et villages du Québec constitue une cible de choix pour l'expropriation. La réforme du concept d'expropriation aura un impact important sur l'avenir des producteurs forestiers, car les enjeux liés au droit de propriété croisent inévitablement ceux reliés aux activités d'aménagement réalisées en forêt privée. Pour plusieurs raisons, les producteurs forestiers méritent l'obtention d'un statut particulier lorsqu'ils font l'objet d'expropriation. L'attachement au patrimoine familial, le plaisir de posséder un milieu naturel à proximité de chez soi ou bien l'investissement à très long terme requis pour mettre en valeur son boisé et récolter du bois constituent des facteurs distinctifs de ces artisans de la mise en valeur des forêts privées.

Les mémoires peuvent être consultés au *foretprivee.ca/memoires*.

CONGRÈS 2024 DE LA FPFQ

Les préparatifs pour le prochain congrès de la Fédération des producteurs forestiers du Québec sont déjà commencés. Vous pouvez noter les 6 et 7 juin prochains à votre calendrier afin de ne pas manquer ce rendez-vous des producteurs forestiers qui se déroulera à Saint-Georges en collaboration avec l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Plus d'informations seront disponibles au *foretprivee.ca/aga* au cours des prochaines semaines. Vous pouvez aussi nous suivre sur nos réseaux sociaux pour rester informé.

ÉQUIPEMENT

LA COUREUSE DES BOIS

Sabrina Vallée-Perron passe ses hivers, raquettes aux pieds, à entailler les érables et à surveiller la tubulure. Pour celle qui représente la 5e génération de la Sucrerie S. Perron et Fils de Saint-Alban, il n'y a pas de place pour la nostalgie quand on parle de raquettes. Les nouveaux modèles offrent beaucoup plus de confort et de flexibilité que ceux à babiche utilisés autrefois par son père et ses grands-parents.

MAURICE GAGNON
COLLABORATION SPÉCIALE

L'érablière familiale compte 7 600 entailles. Même si la récolte se fait à la tubulure, il faut chaque jour se déplacer entre les arbres pour entailler ou voir à ce qu'il n'y ait pas de fuite. « Pour nous, les raquettes sont un outil indispensable », dit-elle.

Le mot « outil » est bien choisi puisque, comme le souligne l'acéricultrice, le travail en érablière est bien loin de la randonnée en forêt. « Ce n'est pas comme se promener en raquettes sur des sentiers aménagés. Il n'y a personne qui passe avant nous pour taper la neige », ajoute-t-elle.

Sabrina possède trois paires de raquettes adaptées aux conditions de la neige. Elle utilise une raquette plus longue en neige flottante pour avoir plus de portance. « Quand la neige est plus compactée, je peux me permettre une raquette plus petite », dit-elle. Une raquette plus malléable peut être un avantage puisque son travail l'oblige parfois à faire le tour de l'érable pour trouver le meilleur endroit à perforer.

FACTEURS À CONSIDÉRER

Pour Florent Leclair-Bouchard, chef de rayon chez Mountain Equipement Company, les facteurs déterminants à considérer pour l'achat de raquettes sont la quantité de neige, le fait qu'elle soit plutôt molle ou dure, le type de terrain – plat ou en pente – et le poids de la personne. Une raquette plus grande, par exemple, évitera d'enfoncer.

Sabrina Vallée-Perron ajoute qu'il est important de tenir compte de l'équipement que les acériculteurs doivent transporter quand vient le temps de déterminer le poids. « Notre poids n'est pas représentatif, car nous devons transporter de l'outillage, du matériel d'entaillage, des chalumeaux », dit-elle. Cela peut faire une différence importante. Elle propose de peser l'équipement avant de se rendre chez le détaillant, ce qui donnera une image plus juste du modèle à acheter. « J'utilise moi-même une raquette plus longue que celle qui serait normalement adaptée à mon poids », précise Sabrina.

LORS DU CHOIX D'UNE PAIRE DE RAQUETTES, IL FAUT TENIR COMPTE DU POIDS DE LA PERSONNE, DE LA CHARGE À TRANSPORTER, DES CONDITIONS DU TERRAIN ET DU TYPE DE NEIGE.

DES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES

Florent Leclair-Bouchard croit que le choix du modèle est déterminé lors de la rencontre avec le détaillant en fonction des caractéristiques techniques adaptées aux besoins de chacun. Un modèle tubulaire offrira une bonne portance sur la neige molle, alors qu'un modèle en plastique sans cadre rigide sera plus souple et offrira une meilleure traction pour une utilisation en montagne.

En résumé, Sabrina Vallée-Perron rappelle que les éléments dont il faut tenir compte lors du choix d'une paire de raquettes sont le poids de la personne auquel il faut ajouter celui de la charge à transporter, les conditions du terrain (plat ou montagneux) et, bien sûr, le type de neige qu'on y retrouve en général.

Sabrina Vallée-Perron chausse ses raquettes tous les jours durant la saison des sucres.

Gracieuseté de Sabrina Vallée-Perron

CITADELLE ouvre l'adhésion aux nouveaux membres !

QUALITY · QUALITÉ 1925 TRADITION

Pour célébrer le 100e anniversaire de CITADELLE, nous offrons le **Privilège** d'accueillir 100 nouveaux membres sociétaires dans notre grande famille.

La coopérative CITADELLE, c'est :

- Des barils fournis
- Le transport payé
- Le remboursement du certificat biologique
- Le service de dépositaire

Contactez-nous rapidement, les places sont limitées :

819 362-3241, poste 2240 ou **citadelle@citadelle.coop**

1 400 PRODUCTEURS

43 000 000 LIVRES DE SIROP D'ÉRABLE

8 000 000 LIVRES DE MIEL

27 000 000 LIVRES DE CANNEBERGE

FLORENT LECLAIR-BOUCHARD, DE MOUNTAIN EQUIPMENT COMPANY, PRÉSENTE ICI QUATRE MODÈLES DE RAQUETTES DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT DIFFÉRENTES :

RAQUETTES EVO TRAIL, DE MSR

Ces raquettes sont conçues pour mordre la neige dure et les pentes. Les rails de traction sur les ponts et les crampons sous le pied les rendent stables lors de déplacements sur un terrain vallonné et quand on doit s'attaquer à une surface glacée. Parmi ses caractéristiques, notons que les sangles de fixation sont faciles à utiliser, même avec des gants. Ces raquettes sont compatibles avec les talons modulaires MSR de 15 cm (6 po), qui procurent une plus grande flottabilité quand on doit porter des charges plus grandes ou se déplacer sur de la neige plus molle.

RAQUETTES LIGHTNING TRAIL, DE MSR

Ces modèles sont conçus pour être confortables toute la journée et s'utiliser facilement avec presque toutes les chaussures. La forme et la fixation ajustables optimisent l'efficacité de la foulée et l'ergonomie, et ce, selon le fabricant, sans sacrifier la traction sur les terrains à angle réduit. Les cadres de traction sont en aluminium 360 degrés avec plateforme en nylon revêtu de polyuréthane thermoplastique. Ici aussi, les sangles de fixation sont faciles à utiliser, même en portant des gants. Ces raquettes sont compatibles avec les talons modulaires MSR de 13 cm (5 po) offrant une plus grande flottabilité quand il faut porter des charges plus lourdes ou que l'on doit se déplacer dans des conditions de neige plus molle.

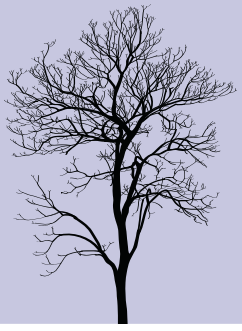

RAQUETTES RANGE-TRAIL, D'ATLAS

Ces raquettes s'avèrent confortables et légères pour se déplacer facilement en terrain peu accidenté. La fixation Wrapp Trail élimine les points de pression et favorise la bonne circulation pour que les orteils de l'utilisateur restent au chaud toute la journée, selon le fabricant. Les fixations Wrapp Trail sont dotées de sangles cinch confortables et faciles à utiliser. Les crampons Trail minimalistes offrent une traction sur les sentiers modérément raides. Ces raquettes procurent un plus grand confort dans les pentes abruptes.

RAQUETTES PANORAMIC, DE TUBBS

Ces raquettes sont conçues pour offrir une polyvalence sur tous les types de terrain, en plus d'assurer un confort toute la journée, ainsi qu'une grande facilité d'utilisation. La forme des raquettes et leurs fixations ajustables optimisent l'ergonomie sans sacrifier la traction ni la capacité de traverser à peu près n'importe quel type de terrain montagneux. Elles sont très efficaces pour les ascensions. Au nombre de ses caractéristiques, mentionnons également que le pont en SoftTec est léger et offre une excellente flottaison dans la neige profonde. Pour leur part, les crampons Cobra Toe sous les orteils offrent plus de traction sur les surfaces durcies. F

h2o innovation® LEADER™

Chalumeaux Check Valve

5/16″ - Technologie éprouvée

Cette technologie élimine le retour de la sève dans l'entaille diminuant ainsi le temps que prend l'érable à se contaminer et à cicatriser. Augmentez le rendement à l'entaille en gardant une coulée soutenue, même en fin de saison!

SÉRIE 708

Avec un diamètre de perçage réduit à ¼″, il minimisera la zone de compartimentage (bois mort) affectée par l'entaille. Si la pérennité de la croissance de la forêt est une priorité, le chalumeau ¼'' de série 708 est un choix judicieux.

Guides visuel

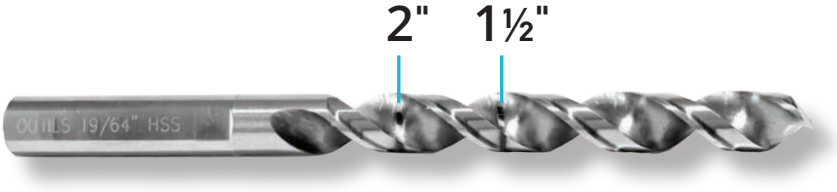

Mèche d'entaillage H_2O Innovation

Cette mèche d'entaillage a été conçue dans un esprit de constance à l'entaille. Elles sont affutées avec précision pour un entaillage optimal. Les copeaux de bois sont évacués aisément, résultant d'une entaille propre et prête à vous donner le meilleur de son rendement!

LE MEILLEUR RÉSEAU DE DISTRIBUTION EN AMÉRIQUE DU NORD

H2OINNOVATION.NET

223926

GESPRO ÉQUIPEMENT

POSCH®

www.posch.com

La gamme SpaltFix Processeur à bois

SPALTFIX K-650 Vario

PLUSIEURS MODÈLES DISPONIBLES

DISPONIBLE PRÉSENTEMENT
en inventaire à Victoriaville

SPALTFIX K-650 Vario Mobil

SPALTFIX S-375
Avec scie circulaire

AUTOSPLIT375
Pour bois d'allumage ou de chauffage en sac
Pour bûches de 10 à 16 po

NOUVEAU
LOGPACK
Pour emballer le bois de chauffage en quelques instants

Scie chevalet
avec scie circulaire

LOGFIX
Nettoyeuse de bûches

SplitMaster 26
Fendeuse horizontale de 26t
idéal pour fournaise extérieur

SMARTCUT
Avec scie automatique

HydroCombi 26
Fendeuse de bûches

PACKFIX
Ensacheuse de bois de chauffage

SCHALPROFI
Pour écorcer, affûter et scier

Aussi importateur des produits : Rabaud, PERUZZO, PFANZELT MASCHINENBAU, ACP CONCEPTEUR DE MACHINES COMPACTES

223863

Un Pro au service des Pros
gesproequipement.com | info@gesproequipement.com
819 372-6392

ÉQUIPEMENT

ENTRETIEN DES SCIES À CHAÎNE POUR L'HIVER
DU PLAISIR MÊME QUAND IL FAIT FROID

Loin de craindre le froid, une scie à chaîne bien préparée pour affronter les rigueurs de l'hiver en donnera encore plus à son propriétaire.

BERNARD LEPAGE
COLLABORATION SPÉCIALE

« Un moteur deux temps, ça marche avec des révolutions extrêmement hautes. Plus il fait froid, plus je vais avoir un bon rendement parce que mon moteur va conserver sa température correctement », explique Martin Hébert, technicien spécialisé dans la réparation de scies à chaîne depuis 36 ans et créateur de la page Facebook Passion Scie à chaîne, qui compte 24 000 abonnés.

Avant que l'hiver ne s'installe dans quelques semaines, des mesures de prévention peuvent déjà être mises de l'avant afin d'être prêt lors de la première sortie en forêt. « En hiver, la densité de l'air est plus lourde, ce qui amène de l'humidité. La plupart des scies sont munies de trappes pour envoyer de l'air chaud afin d'éviter que le filtre à air et le carburateur ne gèlent. S'il y a moins d'air qui entre dans le moteur et plus de gaz, ça fait des scies qui n'arrivent pas à tourner à plein régime et qui arrêtent au ralenti », souligne Martin Hébert.

Afin que l'air chaud envoyé au système de filtration soit le plus propre possible, il est suggéré d'installer un kit de protection d'hiver, un séparateur d'air plus communément appelé *flywheel*. « C'est un kit qui obstrue le tiers du couvert du démarreur. Quand tu déposes ta scie par terre, dans la neige ou sur des branches, ça permet de minimiser la projection de neige dans l'entrée d'air », précise-t-il.

Avant l'arrivée de l'hiver, Michel Hébert suggère aussi de remplacer quelques composantes peu coûteuses de la scie qui optimiseront ses performances, à savoir la bougie, la corde de démarreur et le filtre à gaz. « Il n'y a rien de pire que de perdre une partie de ta journée pour un trouble mineur comme une corde qui casse. »

Pour optimiser les performances au grand froid, il est recommandé de remplacer le filtre à air en feutre par un filtre à air en nylon. « Il a moins tendance à givrer et laisse entrer une plus grande quantité d'air dans le moteur que les filtres en feutre. » Martin Hébert suggère aussi de nettoyer le filtre à la fin de chaque journée de travail. « De l'eau tiède avec un peu de savon à vaisselle, ce n'est pas compliqué et ça travaille bien. »

Lorsqu'il faut faire une pause pour remplacer la chaîne ou l'affûter, il est toujours bon d'utiliser un petit tournevis ou un petit grattoir pour enlever les résidus d'huile et de bran de scie compactés sous le couvercle, dans les endroits restreints. « Du bran de scie imbibé d'eau, ça peut geler et empêcher la chaîne de tourner. Faut nettoyer ça; ça évite bien des petits problèmes », rappelle-t-il.

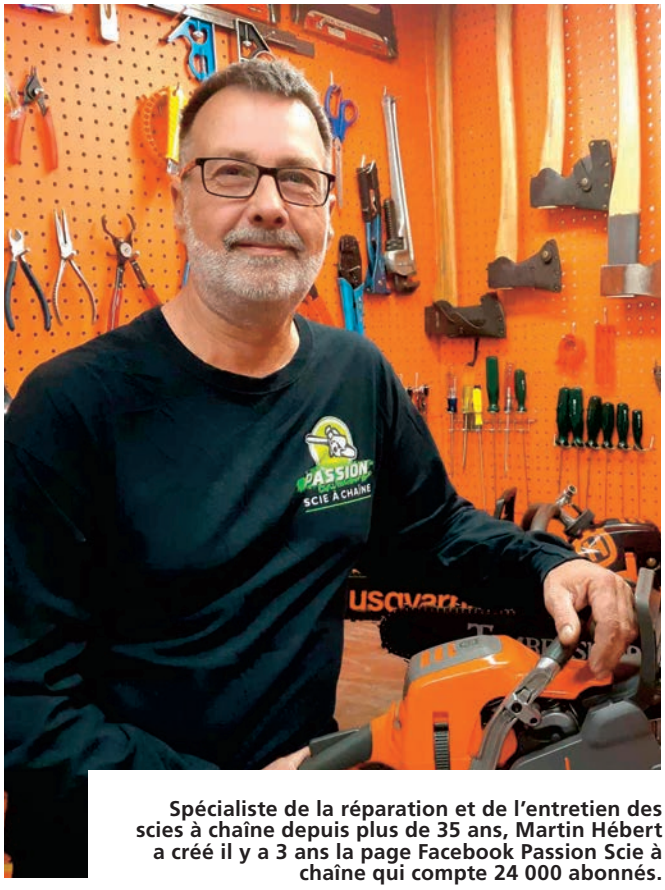

Gracieuseté de Martin Hébert

Spécialiste de la réparation et de l'entretien des scies à chaîne depuis plus de 35 ans, Martin Hébert a créé il y a 3 ans la page Facebook Passion Scie à chaîne qui compte 24 000 abonnés.

Avant le début de la saison hivernale, Martin Hébert recommande de changer trois accessoires peu coûteux et qui permettront de tirer le maximum de sa scie à chaîne : la bougie, une corde de démarreur et le filtre à gaz.

Photos de Bernard Lepage

Parce qu'il laisse passer plus d'air que le filtre en feutre, le filtre à air en nylon est recommandé pour les travaux en hiver.

GRANDE VENTE D'AUTOMNE

Spéciaux d'automne avant la haute saison

PLASTICA

Solutions innovatrices et service personnalisé

plasticamorneau.com

Bureau : 418 854-2303 | Atelier : 418 714-8862

plasticamorneau2023@gmail.com

224006

HUILES ET ESSENCE

En ce qui a trait à l'essence, le super est à privilégier au détriment de l'ordinaire en raison de son indice d'octane. « Dans du super, on retrouve un indice d'octane de 91 ou 92, ce qui est parfait pour les moteurs à haut taux de compression comme on en retrouve dans les scies à chaîne. Malheureusement, depuis le début de l'année 2023, une nouvelle réglementation impose un minimum de 10 % d'éthanol dans le super. Et l'éthanol, c'est le problème nº 1 des petits moteurs. C'est un absorbeur d'humidité, il se mélange mal à l'huile et ça prend des taux de combustion très hauts pour faire exploser ça », souligne Martin Hébert.

Autre recommandation : ne pas utiliser l'essence du bidon qui traîne dans le garage depuis quelques mois. « On est mieux de partir la saison hivernale en remplissant en décembre son bidon de super. Les études démontrent qu'après un mois dans un contenant, l'essence ordinaire a perdu près de 50 % de sa qualité. Une essence récente, c'est toujours mieux pour avoir de meilleurs démarrages », estime le technicien, qui soutient que 95 % des problèmes des scies défectueuses qui lui sont confiées sont liés à l'essence.

En ce qui a trait au mélange d'huile et d'essence, il est impératif, insiste Martin Hébert, de respecter les recommandations du manufacturier. « Si le manuel indique 50 pour 1, il ne faut pas marcher à 40 pour 1. Et pour l'huile, on utilise toujours des huiles du fabricant. »

Quant aux huiles à chaîne, il faut absolument utiliser une huile de grade clair conçue pour travailler en hiver. « À partir de -15 degrés Celsius, même si c'est une huile légère, sa viscosité est encore parfois trop épaisse pour acheminer l'huile jusqu'à la chaîne. Ce que je recommande dans ce cas-là, c'est de mélanger l'huile avec du diesel

à raison d'un tiers de diesel. Il n'y a aucun enjeu pour la scie; même les fabricants le recommandent », note Martin Hébert.

AJUSTEMENT DU CARBURATEUR

Si les scies professionnelles sont dotées d'un carburateur électronique qui ajuste automatiquement le volume de gaz entrant dans le moteur, ce n'est pas le cas des scies commerciales, dont certaines peuvent demander un ajustement avant l'arrivée de l'hiver en raison de l'humidité plus présente dans l'air.

« Vu que la densité d'air est plus lourde, il va falloir augmenter la quantité d'essence qui entre dans le moteur. C'est par la vis du carburateur qu'on peut ajuster le mélange d'air/essence. C'est très délicat comme opération; ça demande un ajustement de 1/4, 1/8 de tour. Ce n'est pas monsieur Tout-le-monde qui peut faire ça. Pour éviter de décalibrer le carburateur, vaut mieux aller voir son dépositaire ou un technicien », suggère le fondateur de Passion Scie à chaîne.

Quant aux équipements de protection, ils demeurent toujours indispensables à longueur d'année. En hiver comme au printemps, souligne le technicien, les bottes de sécurité en caoutchouc sont bien appréciées, quoiqu'on puisse aussi trouver sur le marché des bottes de cuir imperméable. Et comme le bois gelé a davantage tendance à se briser en éclats, le port d'un casque et d'une protection pour les yeux est encore plus essentiel.

« Tous les lundis matin, pour la plupart des bûcherons, on doit aller travailler. Donc l'équipement de protection, c'est primordial. Un bon pantalon de sécurité, un casque avec coquilles et visière, et des bottes de protection contre l'impact des chutes, il y en a de tous les prix, mais pour 500 ou 550 $, tu vas avoir quelque chose de bon », conclut Martin Hébert.

Lorsque la température atteint -15 degrés Celsius, il est recommandé de mélanger son huile à chaîne légère avec du diesel dans une proportion d'un tiers de diesel.

PRODUCTION

LE CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE SE MODERNISE

Au Québec, un contrôle est effectué sur chacun des barils de sirop d'érable produit pour assurer la qualité et la réputation internationale de notre or blond. Depuis plusieurs années, l'entreprise ACER Division Inspection (ADI) est mandatée pour réaliser la vérification et le classement du sirop d'érable.

MAXIME CADOTTE
CHERCHEUR EN ANALYSE DE DONNÉES, CENTRE ACER

JACK BAUER
COORDONNATEUR AU TRANSFERT, CENTRE ACER

Comme le volume de sirop d'érable produit a augmenté considérablement ces 10 dernières années[1 2] et que cette tendance n'est pas prête à changer, ADI se retrouve avec la difficile tâche de classer davantage de sirop d'érable dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Le mandataire du classement doit donc innover et explorer de nouvelles façons de faire pour répondre aux attentes de l'industrie.

Le comité classement, impliquant les différents intervenants du milieu acéricole (PPAQ, Conseil de l'industrie de l'érable, ADI), a émis une variété de suggestions de nouvelles approches pour répondre à la demande acéricole. Plusieurs essais sont en cours pour tester ces différentes idées.

ÉCHANTILLONNAGE À L'ÉRABLIÈRE

Pour être classé, chaque baril de sirop d'érable est ouvert afin de prélever l'échantillon à analyser. Bien que le risque soit faible, à l'ouverture du baril, le sirop d'érable est exposé à un risque de contamination microbiologique (fermentation, moisissure). Dans

ACER Division Inspection se retrouve avec la difficile tâche de classer davantage de sirop d'érable dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Gracieuseté des PPAQ

le cadre du projet « échantillonnage à l'érablière », l'échantillon de sirop d'érable est directement prélevé à l'érablière par le producteur acéricole. Par la suite, il est acheminé chez ADI par messagerie pour les analyses et le classement. Cela permet d'éviter tout risque de contamination du sirop d'érable. Ce projet a aussi l'avantage d'accélérer le nombre d'échantillons classés en tout début de saison, avant que les barils ne soient acheminés en grand nombre chez les acheteurs autorisés. En 2023, ce projet a été renouvelé, car il s'est avéré une réussite à la suite de son lancement en 2022. Il pourrait potentiellement avoir un impact positif à long terme sur le processus de classement du sirop d'érable.

LABORATOIRE CENTRALISÉ À LAURIERVILLE

Un laboratoire centralisé de classement du sirop d'érable a été aménagé dans l'entrepôt de la Réserve stratégique mondiale de sirop d'érable située à Laurierville. Ce nouvel espace permet de tester différentes approches et configurations de postes de travail pour améliorer le classement. Par exemple, la totalité des échantillons du projet d'échantillonnage à l'érablière a été analysée à Laurierville. En parallèle, des échantillons provenant d'acheteurs autorisés des environs ont aussi été classés sur place. De plus, le laboratoire permet le classement des barils de sirop d'érable envoyés directement par les acériculteurs à l'entrepôt des PPAQ. En somme, le laboratoire centralisé offre une plus grande flexibilité à ADI pour conduire ces tests en plus d'assurer le classement régulier.

SYSTÈME INFORMATIQUE

Ces nouveaux projets, qui visent à modifier l'approche de classement du sirop d'érable, demandent une grande agilité pour documenter le déroulement des opérations et conserver une trace écrite des données récoltées. Le système informatique utilisé depuis plusieurs années n'est malheureusement pas adapté à tous ces changements qui doivent cohabiter avec le classement traditionnel. Par exemple, en classement régulier, l'acheteur autorisé réceptionne les barils. Ensuite, ce dernier inscrit les informations associées au baril dans le système informatique. C'est à partir de ces données que le classement régulier peut se faire. Dans le cas de l'échantillonnage à l'érablière, la séquence des événements est inversée : d'abord, on effectue le classement et plus tard, l'acheteur autorisé réceptionne le baril. Cette inversion des étapes est difficilement réalisable avec le système informatique actuel.

Le comité classement a émis une variété de suggestions de nouvelles approches pour répondre à la demande acéricole. Plusieurs essais sont en cours pour tester ces différentes idées.

Pour répondre aux nouvelles exigences imposées par ces projets, ADI a développé un système informatique à l'interne. Il est encore à l'état embryonnaire, mais il est assez flexible pour s'adapter aux différents projets en cours et permet d'entreposer toutes les données liées à un classement en lieu sûr. Les données ainsi recueillies s'exportent facilement dans le système informatique actuel. Ainsi, il est possible d'explorer de nouvelles méthodes de travail et de collecter l'information du classement de différentes manières tout en s'arrimant au système informatique du classement régulier.

L'équipe d'ADI n'a pas encore trouvé la solution magique, mais à force de tester de nouvelles idées, elle se rapproche de son but : fournir un service adapté aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

1. Monographie de l'industrie acéricole du Québec 2011-2015
2. Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie acéricole du Québec (2021)

Poteaux, fils et accessoires à basse et haute tension

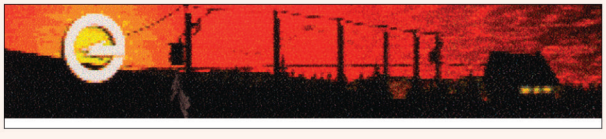

J.M. POMERLEAU INC.
Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé
110, 1re Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0
418 382-5392
www.jmpomerleau.com
153811

PRODUCTION

LA SOPFIM, UNE ALLIÉE DANS LA PROTECTION DE NOS FORÊTS PRIVÉES

KRISTEL ALAIN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

DAVID SICOTTE
ADJOINT AUX RELEVÉS ET COORDONNATEUR DE LA FORÊT PRIVÉE, SOPFIM

Organisme privé à but non lucratif créé en 1990, la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) est la principale intervenante en matière de lutte contre les insectes ravageurs forestiers au Québec. Elle a pour mission de protéger la ressource forestière contre les insectes et maladies en harmonie avec son milieu.

Le principal mandat de la SOPFIM à ce jour vise la protection des forêts québécoises pendant l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour ce faire, la SOPFIM réalise des programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* variété *kurstaki* (Btk) sur les forêts du Québec. Suivant l'épidémie, des campagnes d'arrosage ont lieu dans les forêts privées situées en Abitibi-Témiscamingue, au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans la Capitale-Nationale, en Gaspésie, sur la Côte-Nord et dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il n'est pas exclu que les secteurs protégés s'élargissent selon les régions touchées par l'épidémie.

PROGRAMME DE PROTECTION

Parmi les programmes de protection de la SOPFIM, celui qui concerne les propriétaires forestiers est le programme de protection des petites forêts privées qui existe déjà depuis 2017. Celui-ci a été rendu possible grâce à un investissement de 20 M$ du gouvernement du Québec et pour lequel il a été annoncé, un peu plus tôt cette année, qu'il sera reconduit jusqu'en 2026-2027. Une bonne nouvelle pour les propriétaires de boisés privés.

Ce programme vise à protéger les investissements de l'État (plantations et éclaircies) qui ont été faits sur les lots des petits propriétaires forestiers (moins de 800 hectares d'un seul tenant) et à développer une expertise en protection sur de petites superficies où la planification et la préparation des interventions sont beaucoup plus complexes qu'en forêt publique.

Notons que le mandat de la SOPFIM n'est pas d'exterminer la tordeuse sur les territoires qu'elle protège, mais bien de contrôler les populations d'insectes de manière à maintenir au moins 50 % du feuillage annuel des arbres pour ainsi leur permettre de survivre le temps de l'épidémie. Les traitements prescrits pour les peuplements affectés par la tordeuse dépendent principalement de trois facteurs : l'essence majoritaire du peuplement, son état de santé et le niveau de population d'insectes présente dans ce même peuplement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les superficies pouvant être admises aux programmes de pulvérisation sont appelées

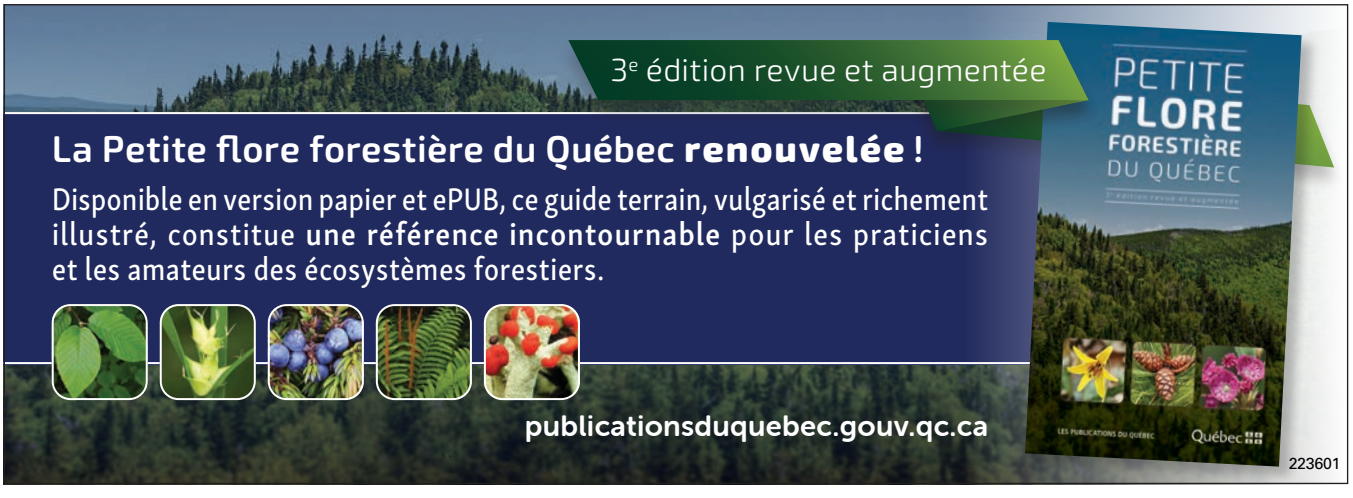

Dès la fin de l'été, les équipes terrain de la SOPFIM s'affairent en forêt à échantillonner les larves de tordeuse au stade L2, donnée qui permet de connaître les populations larvaires à venir pour l'année suivante.

SOPFIM

« aires admissibles ». Ces aires admissibles sont des peuplements à haute valeur économique, vulnérables aux dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et répondant aux critères spécifiques énoncés à chaque programme annuel d'intervention.

Plusieurs territoires sont susceptibles d'être touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Seuls les propriétaires reconnus comme producteurs forestiers et ayant des peuplements répondant aux critères suivants sont admissibles au programme de protection. Le certificat de producteur doit être valide au moment de la signature du protocole d'entente et est revérifié sur une base annuelle en date du 1er juillet.

- La superficie de l'aire doit être supérieure à 4 hectares d'un seul tenant et la largeur doit être d'au moins 80 mètres.
- Les peuplements doivent être composés d'essences vulnérables (sapin baumier, épinette blanche et épinette de Norvège) et être âgés de 21 à 60 ans.
- Le territoire doit avoir été aménagé (traitements sylvicoles subventionnés par le gouvernement).

Si ce programme vous intéresse, nous vous invitons à contacter un conseiller forestier de votre région, à consulter notre site Web (*www.sopfim.qc.ca*) ou à nous contacter au 418 681-3381.

BILAN DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Depuis sa mise en place en 2017, le programme de protection en petite forêt privée a évolué. Plusieurs régions se sont ajoutées selon l'expansion de l'épidémie et certains critères d'admissibilité ont été allégés afin de permettre à plus de propriétaires de bénéficier du programme.

Jusqu'à présent, un peu plus de 36 100 hectares, répartis entre 3 900 propriétaires, ont pu bénéficier des pulvérisations aériennes. Cependant, ce n'est pas l'ensemble de ces superficies qui est systématiquement traité chaque année. Une campagne d'échantillonnage est effectuée à l'automne dans les aires admissibles pour déterminer les niveaux de population de tordeuse des bourgeons de l'épinette en dormance. Ce sont ces mêmes populations qui causent les dommages le printemps suivant et c'est

SPÉCIAL DE NOVEMBRE
TUBES 5/16 | 15 ANS SEMI-FLEXIBLES
62.50 $

BCC Acéricole
DSD STARS

COMMERÇANT DSD STARS, NOUS SOMMES SITUÉS À PONT-ROUGE ET DESSERVONS LA RÉGION DE **PORTNEUF** ET DE **LA CAPITALE NATIONALE**

Expertise et installation d'approvisionnement allant jusqu'à **10 000 entailles**.

- Vente et achat d'équipements d'érablière neufs et usagés
- Reconditionnement et briquetage d'évaporateur
- Installation de systèmes de régulateur d'air
- Service de réparation de casseroles soudées à l'étain et à l'argon

Boutique en ligne : **www.entreprisesbcc.ca**
Contact : **Henrick Cantin : 418 558-8230**
Viviane Matte : 581 994-4501
Email : **entreprisesbcc@gmail.com**

223827

précisément sur cette donnée que sont basées les prescriptions de traitement. En procédant ainsi, la SOPFIM s'assure d'optimiser l'utilisation de ses effectifs en protégeant seulement les superficies qui le nécessitent chaque année.

Malgré la décroissance notable des populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette dans certains secteurs du territoire de la forêt privée depuis 2021, la SOPFIM maintient ses campagnes d'échantillonnage intensif sur tout le territoire où elle intervient et s'assure que, s'il y a recrudescence des populations, elle sera là pour protéger les peuplements vulnérables.

SOPFIM

Les pulvérisations aériennes sur les forêts privées sont majoritairement effectuées par hélicoptère et ont lieu entre la fin mai et le début juillet.

PLANIFICATION

La planification d'un programme de pulvérisation débute au milieu de l'été, lorsque les dommages causés par la tordeuse sont apparents dans les arbres. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts effectue son relevé aérien. Ce relevé permet de déterminer l'ampleur des dégâts causés par la tordeuse et de constater l'évolution de l'épidémie sur le territoire québécois. Dès la fin de l'été, les équipes terrain s'affairent en forêt à échantillonner les larves de tordeuse au stade L2, donnée qui permet de connaître les populations larvaires à venir pour l'année suivante. C'est ensuite en analysant l'état de santé des peuplements et le nombre de larves au stade L2 que l'on pourra fixer le nombre d'applications d'insecticide biologique Btk qui seront nécessaires pour un secteur donné. La détermination du nombre d'applications est basée sur des grilles de prescriptions bien précises et qui sont propres à chaque essence. Ces prescriptions de traitements deviennent par la suite les blocs d'arrosage qui seront traités au printemps suivant par les hélicoptères et les avions.

Par contre, dans le cas du programme de protection en petite forêt privée précisément, la planification débute plus d'un an d'avance puisque les conseillers forestiers doivent transmettre à la SOPFIM les informations géomatiques relatives aux nouvelles propriétés à inclure au programme ainsi que les documents administratifs avant le 1er juillet de l'année précédant les pulvérisations.

PULVÉRISATIONS AÉRIENNES

Les pulvérisations aériennes sur les forêts privées sont majoritairement effectuées par hélicoptère et ont lieu entre la fin mai et le début juillet.

La pulvérisation d'insecticide par voie aérienne nécessite des conditions particulières pour que le dépôt de l'insecticide biologique soit uniforme et adéquat : un vent très faible, un feuillage sec, l'absence de pluie et une chaleur au sol pas trop intense. Ces conditions sont habituellement présentes le matin très tôt (entre 4 h et 9 h) et en fin de journée (entre 18 h et 21 h 30).

Pour ce faire, seul l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* variété *kurstaki* (Btk) est utilisé. Il s'agit d'une bactérie qui est naturellement présente dans le sol, l'eau et sur la végétation, et qui produit une protéine cristallisée ingérée par les insectes cibles lorsque ceux-ci s'alimentent sur du feuillage traité. De nombreuses études scientifiques ont démontré que le Btk est sécuritaire, autant pour la santé humaine qu'animale, ainsi que pour la végétation et l'environnement. Il est d'ailleurs homologué par Santé Canada.

La mise en place du programme de protection en petite forêt privée a demandé une grande capacité d'adaptation à la SOPFIM et à ses partenaires. Le morcellement du territoire, combiné à la très petite taille des superficies à traiter ont induit plusieurs modifications aux pratiques courantes. Qu'à cela ne tienne, les évaluations aériennes qui sont effectuées chaque année sur une portion des aires traitées après le programme de pulvérisation démontrent un taux de réussite qui, année après année, frôle le 100 %. C'est donc sans prétention, mais avec beaucoup de fierté que l'on peut dire que la SOPFIM est un précieux allié dans la protection des forêts privées québécoises!

SUPERFICIES PROTÉGÉES (HA) DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME EN PETITES FORÊTS PRIVÉES (PFP)

RÉGIONS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bas-Saint-Laurent	10 759	7 400	14 266	19 392	10 488	2 681
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 335	1 076	2 160	1 309	1 846	581
Capitale-Nationale	0	0	0	0	5	7
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	368
Côte-Nord	31	171	340	179	159	108
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	283	218	844	1 478	961	948
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	461
Province	12 408	8 865	17 610	22 358	13 459	5 154

DSD STARS

L'INNOVATION à votre service !

Évaporateurs électriques ECO VAP, une avancée majeure dans le domaine de l'acériculture depuis 2013

Évaporateurs au bois Haute Performance.
Option: moyens de chauffage à l'huile ou au bois.

DSD International

SPÉCIALITÉS
Plastique - injection et extrusion depuis 1987.
Fabrication de chalumeaux, tubulures, sellettes, raccords et autres équipements d'érablière
DSD STARS

BHR EXPERTS

SPÉCIALITÉS
Fabrication de relâcheurs, montes-eau, réservoirs de transfert, trappes à vapeur **WÔ vap !** et autres équipements d'érablière

TÔLE INOX

SPÉCIALITÉS
Fabrication d'évaporateurs au bois, à l'huile et électrique, bains-marie, pannes, bassins en acier inoxydable et autres équipements d'érablières

Découvrez plus de produits et trouvez un marchand sur :

Tél.: 1-888-334-8001

dsdstars.com

221034

SOYEZ PRÊTS POUR LA PROCHAINE SAISON DES SUCRES AVEC CDL

DERNIÈRES TENDANCES

- CDL INTELLIGENCE
- CONCENTRATEUR NANO RO MAX
- GAMME DE CONCENTRATEURS 100% MODULAIRE HERO
- ÉVAPORATEUR MASTER AUX COPEAUX ET GRANULES
- ÉVAPORATEUR 100% ÉLECTRIQUE ET AUTOMATISÉ MASTER-E

25 magasins au Canada pour vous servir!

Découvrez l'équipe d'experts CDL la plus près de chez-vous.

1 800 361-5158 cdlinc.ca

CDL
ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE

221911